



N° 13632*06

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information, veuillez transmettre l'original de la demande à la Direction départementale des territoires (et de la mer) du département dans lequel se situe le défrichement ou à la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) pour les DOM en recommandé avec avis de réception, par messagerie électronique ou le déposer contre récépissé à la DDT(M) ou à la DAAF, veuillez en conserver un exemplaire,

IDENTIFICATION	DU DEMAN	IDEUR
N° SIRET : 52343115300023		N° PACAGE :
N° NUMAGRIT :		Aucun numéro attribué
(altribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° !	SIRET)	
Nom et prénom du demandeur : RABIER Christophe		
Civilité : □ Madame		
exploitant susceptible de bé	inéficier d'u	ne autorisation de carrière (3)
Raison sociale pour les personnes morales : TECHNIPIERRES		
POUR LES PERSONNES MORA	LES OU LE	S INDIVISIONS
Nom du représentant légal : RABIER		
Prénom du représentant légal : Christophe		
Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : MORA Patrice		****
COORDONNÉES D	UDEMANI	NELID
COORDONNEES	U DEMANL	JEUR
Adresse : TECHNIPIERRES		
Code postal: 48 230 Commune: Esclanèdes		
Téléphone : 04 66 48 21 03 06 32 48 32 13 Fixé Mobile		
Mél : patrice.mora@technipierres.com		

(1) Dans ce cas, ne pas omettre de joindre les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire.

(2) Joindre l'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande ou démontrant sa qualité à bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique

(3) Joindre échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS :

Dénomination de la propriété contenant les terrains à défricher : lieu-dit "Vissou" (ou "Bissou")

q.

COMMUNE	LIEU(X)-DIT(S)	SECTION	PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE (HA)	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE (HA)	CLASSEMENT AU PLU(1)
MOUREZE	BISSOU	С	210	7,081	0,4412	Pas de PLU
MOUREZE	BISSOU	С	211	0,32	0,0118	Pas de PLU
MOUREZE	BISSOU	С	212	4,2	0,0245	Pas de PLU
MOUREZE	BISSOU	С	213	9	1,1410	Pas de PLU

⁽¹⁾ S'il existe un PLU dans la commune, préciser le classement de la parcelle et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé».

CARA	CTÉRISTIO	UES DU PRO	DJET

		the latest		
Surface totale à défricher :	1 hectares	61 ares	85 centiares	
But du défrichement Reprise de l'exploitation d'une	carrière de marbre rouge			

AUTRES PERSONNES QUE LE DEMANDEUR CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT (NU-PROPRIÉTAIRE, CO-INDIVISAIRE, USUFRUITIER, ...):(1)

NOM ET PRĒNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE
BOURRIER Aline YRIARTE Anne GROUSSET Paule	Propriétaires en indivision de la parcelle C212	Voir mandat	

⁽¹⁾ fournir les mandats éventuels

MENTIONS LÉGALES

La loi nº78-17 du 6 janvier1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1)

Cerfa n°: N° 13632*06 Date de mise à jour : Janvier 2015 Page 2 / 3

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce fointe	
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000ème ou au 1/50000ème) indiquant les terrains à défricher.	tous		
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous		
Attestation de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)	tous		
Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact ou dans le cas contraire :	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares et supérieure ou égale à 0,5 ha		
Etude d'impact	, ,		
Etude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares		
Le cas échéant			
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire (hors cas d'expropriation et hors cas des servitudes pour distribution d'énergie)		
Copie de la déclaration d'utilité publique	Si le demandeur bénéficie de l'expropriation pour cause d'utilité publique		
Accusé de réception du dépôt de la demande d'autorisatiuon de défrichement par le demandeur au propriétaire.	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour distribution d'énergie prévue aux articles L.323-4 et L.433-6 du code de l'énergie		
Les pièces justifiant que le représentant légal du demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant	Personne morale autre qu'une collectivité.		
Echéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.		
Une délibération du conseil municipal (ou de l'assemblée délibérante de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'assemblée délibérante) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité		
Evaluation des incidences Natura 2000 (cette évaluation des incidences peut être intégrée à l'étude d'impact))	une évaluation des incidences natura 2000 pour les défrichements soumis à étude d'impact et également pour ceux non soumis à étude d'impact dès lors qu'ils figurent sur la première liste locale départementale prévue à l'article R.414-27, 25° du code de l'environnement		

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

e soussigné (nom et prénom) :	RABIER	christophe

certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;

certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes. Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*) ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande. 🕱 n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande,

(*) cocher la mention utile

Fait le 18 12 2017

Signature

TECHNIPIERRES S.A.S

. 04.66.48.27.26

SIRET: 523 431 153 00023 FR47 523 431 153 - APE: 0812Z

RÉSERVE À L'ADMINISTRATION À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORETS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER :	DATE DE RÉCEPTION : /

Cerfa nº: Nº 13632*06 Date de mise à jour : Janvier 2015 Page 3 / 3

^{*} Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre Ier du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet

